

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 71 (1962)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** La Croix-Rouge en Suisse et dans le monde

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CROIX-ROUGE EN SUISSE ET DANS LE MONDE

*Après le drame de Léopoldville*

## LES OBSEQUES DE GEORGES OLIVET

*Le 28 avril ont eu lieu au temple des Eaux-Vives, à Genève, les obsèques de M. Georges Olivet, délégué du C. I. C. R., décédé tragiquement à Léopoldville le 13 décembre. Le corps avait été ramené de Vienne où s'était déroulée la fin de l'enquête ouverte à la demande du Comité international. Le culte a été célébré par le pasteur René Schaller. De nombreuses personnalités de la Croix-Rouge internationale participèrent aux honneurs. L'inhumation eut lieu au cimetière de Jussy, M. Léopold Boissier, président du Comité international, rendit un dernier hommage au fidèle serviteur d'une noble cause.*

\*

## L'enquête se termine à Vienne

La commission internationale chargée d'élucider les circonstances de la mort de Georges Olivet et de ses collaborateurs s'est encore réunie à Vienne le 30 avril pour l'examen des pièces à conviction que les autopsies ont permis de découvrir. Elle a consacré les jours suivants à la reconstitution du triple meurtre. Le rapport de la commission sera communiqué au secrétaire général de l'ONU et au Comité international de la Croix-Rouge.

\*

## EN AFRIQUE DU NORD

### L'aide aux populations regroupées en Algérie

*Depuis longtemps déjà, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge s'est préoccupée des besoins des populations algériennes regroupées à la suite des événements; leur nombre est estimé à plus de deux millions de personnes. Elle a apporté sa collaboration durant ces dernières années à la Croix-Rouge française qui a bénéficié, dans ce domaine, de l'aide spontanée de plusieurs Sociétés nationales. Une fois le cessez-le-feu devenu effectif, on peut penser que les quelque 300 000 réfugiés algériens qui se trouvent actuellement en Tunisie et au Maroc regagneront leur pays d'origine, augmentant ainsi le nombre des personnes que la Croix-Rouge devra continuer à assister en Algérie.*

*En mars, la Ligue a pu mettre à la disposition de la Croix-Rouge française, pour son action en faveur des populations regroupées, des secours ou des fonds dont la valeur totale s'élève maintenant à une somme de plus de 430 000 fr.s. Les dons proviennent des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des huit pays suivants: Australie, Canada, Danemark, Finlande, Italie, Monaco, Norvège et Suède. Parmi les secours envoyés, il faut signaler 275 tonnes de sucre, 37 tonnes de savon et 250 caisses de vêtements neufs pour enfants.*

\*

De nouveaux secours, dont 50 tonnes de lait en poudre offerts par les Pays-Bas et 10 tonnes de lait entier en poudre provenant des surplus de la Confédération suisse, ont été transmis par le C. I. C. R. en Algérie pour les populations regroupées. Le secours remis jusqu'à présent par le C. I. C. R. pour être distribués par la Croix-Rouge française aux regroupés algériens représentent une valeur de plus d'un million et

demi de francs suisses. Un accord passé avec la Confédération permettra au C. I. C. R. de procéder jusqu'à fin 1962 aux envois de lait en poudre nécessaire; des expéditions de fromage fondu auront également lieu. Le C. I. C. R. a utilisé les contributions en espèces qui lui ont été remises pour des achats de pèlerines d'enfants, de couvertures, de savon, etc.

\*

## POUR LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

On sait que c'est l'an prochain que sera célébré le centenaire de la naissance de la Croix-Rouge et de la signature de la première Convention de Genève. Cet anniversaire donnera lieu à d'imposantes manifestations dont Genève sera le centre. Il coïncidera avec la réunion, dans la ville natale d'Henry Dunant, de la XXV<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge.

### Les manifestations genevoises

Une Commission a été créée pour mettre sur pied les manifestations qui marqueront l'an prochain du 15 août au 15 septembre le centenaire de la fondation de la Croix-Rouge. Celle-ci comprend des représentants du Comité international, de la Ligue et de la Croix-Rouge suisse. Son bureau est composé des personnalités suivantes:

Président: **M. Frédéric Siordet**, vice-président du C. I. C. R.; vice-présidents: le professeur **A. von Albertini**, président de la Croix-Rouge suisse et **M. Henrik Beer**, secrétaire général de la Ligue; secrétaire général: **M. Edouard-J. Logoz**.

Une autre commission composée de représentants des trois institutions croix-rouge ayant leur siège en Suisse est chargée de la préparation de la XX<sup>e</sup> Conférence internationale qui se réunira à Genève à cette occasion. Son bureau est composé comme suit:

Président: **M. Hans Haug**, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse; secrétaire exécutif: **M. J.-P. Schœnholzer**.

Le siège de ces deux commissions est à Genève, 7, avenue de la Paix.

\*

### Agence centrale de recherches

## LES ARCHIVES DE LA GUERRE DE 1914 SONT TOUJOURS UTILISEES

On sait que l'Agence centrale de recherches garde avec soin ses archives et ses fichiers de la Première Guerre mondiale. Ces archives sont en effet consultées presque quotidiennement encore. L'Agence reçoit chaque année quelque cinq cents demandes se rapportant à 1914-1918. Ce sont souvent des demandes d'attestations de captivité ou de déclarations établissant la preuve que l'invalidité du requérant a été provoquée par des blessures reçues au cours de combats précédant sa capture ou par des affections dont il a souffert pendant sa captivité. Ces demandes visent à obtenir habituellement une amélioration de leur pension de vieillesse et l'Agence reste souvent la seule possibilité pour un combattant de faire reconnaître ses droits, car un grand nombre d'archives des pays intéressés, en Allemagne surtout, ont été dispersées ou détruites pendant la Seconde Guerre mondiale.